

Objet : [etabpr16] Circulaire dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement , d'éducation et d'orientation, du 1er et 2nd degrés confrontés à des difficultés de santé - Année scolaire 2024-2025

Cc : Laurence EPAUD <lycee.chefetablissement@saint-paul-angouleme.fr>

Date : 23/11/23 07:35

De : Laurence CHRETIEN <lycee.secretariat@saint-paul-angouleme.fr>

20231120-courrier-medecin.pdf (280ko)

2024-2025-circulaire-signee-allegement-de-service-... (1.4Mo)

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle circulaire concernant le dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement , d'éducation et d'orientation du 1er et 2nd degrés confrontés à des difficultés de santé, pour la rentrée scolaire 2024 est publiée sur l'intranet de l'académie à l'adresse ci-dessous :

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/pied-de-page/dispositif-d-accompagnement-des-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-1d-et-2d-confrontes-a-des-difficultes-de-sante-circulaire-annee-scolaire-2024-2025-326553.kjsp?RH=intra>

A noter qu'à compter de cette campagne, les candidatures sont entièrement dématérialisées sur le lien colibri ci-dessous :

<https://demarches-poitiers.colibris.education.gouv.fr/allegement-de-service/>

Les personnels qui sollicitent une demande d'allègement de service ou de poste adapté doivent transmettre obligatoirement, sous pli confidentiel, et parallèlement à la démarche colibris, un dossier à l'attention du service des affaires médicales comprenant

- un certificat médical récent d'un médecin spécialiste explicite, et détaillé, accompagné de toutes pièces médicales précisant notamment le ou les diagnostics, le retentissement fonctionnel de la pathologie ou du handicap, leurs aspects évolutifs ou non, les traitements éventuels ainsi que le retentissement sur l'activité professionnelle ;
- une demande motivée d'allègement de service ou d'affectation en poste adapté.

La candidature à la demande d'allègement de service ou d'affectation en poste adapté (démarche colibris) ainsi que la transmission du dossier médical au service des affaires médicales devront être effectuées au plus tard **le 3 janvier 2024 dernier délai**, à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de Poitiers - Service des affaires médicales
Campagne ALS – PACD/PALD 2024/2025
22 rue Guillaume VII le Troubadour - CS 40625
86022 Poitiers cedex

Pour mieux informer les personnels sur ces dispositifs d'accompagnement, une réunion d'information sera organisée sous la forme d'un webinaire le 6 décembre à 11 h.

- Lien pour se connecter : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/154119/creator/27599/hash/43982f897aab0bc3ad9e3aafbd1a93a76ce06de9>

Je vous remercie de bien vouloir veiller à assurer une large diffusion de cette présente circulaire auprès des personnels titulaires en situation de congés de maladie ordinaire, congés longs (CLM, CLD), et aux personnels dont la situation portée à votre connaissance, pourrait justifier l'entrée dans le dispositif d'accompagnement.

En vous remerciant pour votre collaboration,

Bien cordialement

Sabrina Biais-Sauvêtre

Division des Personnels Enseignants DPE
22, rue Guillaume VII le Troubadour – CS 40625 – 86022 Poitiers Cedex
Tél : 05 16 52 67 72

www.ac-poitiers.fr

Twitter / Instagram : @acpoitiers



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*